

RÈGLEMENT INTÉRIEUR (RI), FITMania ASC

Le présent règlement intérieur a pour but principalement de fixer avec précision les modalités d'organisation et de fonctionnement de cette association ainsi que divers droits et devoirs, des diverses catégories de membres et d'adhérents. Il peut être modifié à tout moment dans les conditions de la rédaction du présent, par la décision du Comité Directeur et signalé par le plus proche Assemblée Générale.

ARTICLE 1 FIXATION DES COTISATIONS : L'Assemblée Générale Ordinaire aura chaque année à se prononcer sur le montant des diverses cotisations/locations et à le relever éventuellement. Le montant de la cotisation/location est révisé annuellement par le Comité Directeur.

ARTICLE 2 VERSEMENT DES COTISATIONS : L'adhésion annuelle est exigible au mois d'Octobre de chaque année. En cas d'admission de nouveaux membres en cours d'année, la totalité du montant de la cotisation sera due.

ARTICLE 3 COURS/RESERVATION/ANNULATION/RETARD/HYGIENE & SECURITE

Art 3/a. Conditions d'inscription : Pour accéder aux cours réguliers d'activité physique, proposés par **FITMania**, l'adhérent doit : compléter une fiche d'adhésion et être à jour de ses cotisations. La signature du pratiquant ou de son représentant légal implique l'acceptation totale du présent Règlement Intérieur.

Art 3/ b. Cotisations : Toute cotisation propre à l'association ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement, sauf décision contraire prise par le Comité Directeur. Toute licence Fédérale versée en aucun cas être remboursée. La cotisation est révisable d'une saison sportive à l'autre.

Art 3/ c. Réservations : L'adhérent pose ses réservations de cours et des chaussures/bottes à rebonds, au moment du paiement du forfait. **Les annulations et désistements sont souhaitables jusqu'à 24 heures au plus tard avant l'heure du cours.** La réservation des bottes de rebonds est nécessaire pour mieux adapter la chaussure aux besoins spécifiques de chaque personne : taille de pieds et poids en kg, niveau sportif. Pour les cours à la séance l'adhérent doit procéder à la réservation en ligne et le payement intégrale pour chaque cours dispensé. Le remboursement a lieu UNIQUEMENT dans le cas où le cours est annulé par nos soins.

AUTRES COURS ET ATELIERS : Les forfaits et Ateliers ne sont pas remboursables. Un AVOIR peut être proposé sous conditions spécifiques (certificat médical) et avis du Bureau administratif.

Art 3/ d. Horaires – Retards ! Afin de préserver la qualité de nos cours nous n'accepterons pas les adhérents qui arriveront après l'heure de début du cours. Aucun retardataire n'est autorisé dans le cours, au-delà de 5 minutes de retard (sauf si vous nous prévenez d'avance). Il est souhaitable de se présenter 10 minutes avant le commencement du cours. En cas d'absence imprévu de l'animateur, et passé le délai de 15 minutes après l'horaire normal du cours, la séance est annulé (remboursée ou rattrapée).

Art 3/ e. Hygiène et sécurité ! Pour des raisons d'hygiène, les adhérents sont priés d'apporter des chaussettes propres à l'usage UNIQUE des bottes de rebond, type chaussettes sport/ski ou foot. Le respect des personnes et du matériel, sont de règle au sein de l'association. L'utilisation inadéquate du matériel et accessoires provoquera une chute causant de potentielles blessures corporelles.

ARTICLE 4 ORGANISATION DES COURS ET VIVRE ENSEMBLE : Nos cours sont ouverts à tout participants sans niveau prérequis. L'animateur sportif organise la classe en fonction des capacités physique et limitations d'aptitudes, en proposent des pauses et challenges, dans le but de créer une ambiance conviviale, amusante et pour préserver la sécurité physique et affective des participants. Tout pratiquant se faisant remarquer par une conduite inadaptée ou des propos incorrects, lors des entraînements, des déplacements ou des manifestations pourra être exclu temporairement ou définitivement de l'association, sans pouvoir prétendre à un remboursement de sa cotisation.

Sont interdits pendant les cours :

- La porte des bijoux encombrants : montres, bracelets, boucles d'oreilles...
- Les bonbons, chewing-gums et toute autre denrée
- La consommation de boissons alcoolisées
- La présence des animaux

Cas particulier ! Les enfants qui accompagnent leurs parents, restent sous la responsabilité des parents.

ARTICLE 5 CERTIFICAT MEDICAL : Un certificat médical de non-contre-indication d'activité physique « Cardio-fitness à rebonds » est à fournir, non-obligatoire mais fortement conseillé. **FITMania** décline toute responsabilité en cas de problème en rapport avec une contre-indication qui n'aurait pas été signalée par la fourniture d'un certificat médical en bonne et due forme. Cas particuliers ! Si vous avez une sensibilité inhabituelle, prévenez systématiquement l'animateur au début de votre cours, n'attendez JAMAIS d'avoir mal, l'animateur saura vous conseiller et vous faire progresser en situation de confort.

ARTICLE 6 MATERIEL/QUALITE : Les cours aux divers programmes avec les bottes à rebonds Kangoo Jumps® sont dispensés uniquement et exclusivement avec des chaussures de rebond de qualité et de marque Kangoo Jumps®. Aucun matériel similaire n'est autorisé en cours. L'animateur vérifie et valide l'authenticité du matériel dans le cas où le participant possède des chaussures personnelles.

ARTICLE 7 LITIGE : Tout litige quant à l'application du présent règlement intérieur est discuté et résolu amiablement par le Comité Directeur et par défaut par les juridictions du siège de l'association 1901. **Vol ! FITMania** décline toute responsabilité concernant les effets et les valeurs qui sont laissés au vestiaire par les participants. L'association **FITMania** décline toute responsabilité en cas d'accident et/ou de dégradation de matériel qui pourraient survenir en dehors des heures de cours encadrés par l'animateur et/ou en dehors de la surface d'entraînement.

L'adhésion à l'une des offres* **FITMania** entraîne l'acceptation pleine et entière de l'adhérent au présent REGLEMENT INTERIEUR.

*Voir Annexe « Tarifs » pour la saison.